



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2023

### ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion au cours de laquelle seront adoptés le **budget 2023** et le **programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025** sera tenue le **mardi 13 décembre 2022 à 19 h**, au Centre culturel situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 10 novembre 2022,**



**Marie-Renée Houde, OMA**  
**Greffière**